



COMPTE-RENDU

Présents (9) : Mmes Régine DELUCA et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND, Alexandre BORRELLY, Emmanuel GHIOTTI [**eG**], Jean-Claude GILLON, Romain NOEL (secrétaire de séance), Michel PHILIP [**mP**] et Bernard RENOUY [**bR**].

Excusés (2) : Mme Annabelle TAIX (proc [**bR**]), M. Yannick BOYER (proc [**bR**]).

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

1 Demande DETR *

La réfection des routes communales constitue une demande forte des habitants de la commune. Il est proposé un plan quinquennal de réfection des voies avec dans l'ordre de priorité : les voies les plus abîmées, les voies les plus fréquentées, une alternance haut/bas de la commune et une priorité aux zones où il n'y a plus d'enfouissement des réseaux à faire. Les dernières réfections (autres que reboucher annuellement les nids de poule) ont concerné le centre du hameau de Sibley et quelques tronçons de la route des Vignes. Il est proposé de commencer par la voie communale principale de liaison avec le bassin de vie gapençais à savoir la route des Périers. Pour les années suivantes les travaux concerneront les tronçons restants de la route des Vignes, la route de Piconcély et des Pibous, la route d'Urtis avant et dans les Marmets et enfin les petites routes et chemins (Treille, Glycines, Pied du Bois...).

Les travaux de 2022 consisteront en la pose d'un enrobé sur les 1550m de la voie, de la route de la Pierre du Coq jusqu'à la route du Plan. Nous en profiterons pour améliorer la visibilité dans certains virages (coupe d'arbres et de haies, enrochement bas des talus qui s'éboulent et réfection des fossés).

Le devis de l'entreprise Colas est de 59 450€ HT soit 71 340€ TTC.

Pour la demande de subvention nous ajoutons par précaution une majoration de 5% en cas de possible augmentation des coûts entre la date de demande du devis et la réalisation, nous ajoutons aussi 3 500€ pour le temps passé par les employés communaux pour les travaux annexes (ce n'est pas vraiment une dépense pour la commune mais cela permet d'augmenter le montant de la demande de subvention). Le montant total servant de base aux calculs des demandes de subventions est donc de 65 923€ (HT).

Nous sollicitons une subvention de 50% au titre de la DETR dans le cadre du thème « aménagement de village » soit une somme de 32 961€. Il sera demandé début 2022 une subvention 13,80% au titre du FODAC* 2022 (plafonné à 9 100€ mais ce montant pourrait augmenter un peu) ainsi que le complément du montant total subventionnable de 13,12% au titre des amendes de police. La FCTVA* de 16,404% pour un montant de 10 240€ sera récupérée sous deux ans. Le solde de 17 460€ (reste à charge communal travaux+part de TVA non récupérable) sera autofinancé sans recourir à l'emprunt.

Les travaux sont effectués après la moisson et la récolte des fruits (nombreux passages d'engins lourds à roues crantées) mais avant le gel soit en novembre 2022 sous réserve d'obtention des 70% de subvention sur le prix HT.

✓ Vote : 11 pour.

2 Décisions modificatives

Le montant du FPIC* a été sous évalué dans le budget primitif 2021 (le taux a augmenté entre temps), le budget général est modifié en conséquence sans effets sur le bilan général (simple jeu d'écriture).

Le goudronnage des parkings/zones de tri/chemin des Barnoux n'avait pas été inscrit au budget investissement en attente des subventions, nous l'inscrivons donc en dépense ainsi que les subventions accordées en recette et nous modifions deux lignes de dépenses prévues non utilisées pour équilibrer pour un total de 22 963€.

✓ Vote : 11 pour.

3 Adhésion à Pôle Emploi

La cotisation devient obligatoire au taux de 4,05% du salaire brut à partir du 1er janvier 2022 pour nos 4 employés non titulaires ou agents non statutaires. Cette adhésion pour 6 ans entraîne la suppression de la cotisation exceptionnelle de 1% au fonds national de solidarité pour les agents non titulaires ou non statutaires.

✓ Vote : 11 pour.

4 Temps de travail

Le cadre réglementaire a changé et à partir du 1er janvier 2022, les employés communaux à temps plein sont aux 35h, ni plus ni moins. Des heures supplémentaires (ou complémentaires pour les temps partiels) peuvent être effectuées à la demande de l'autorité de tutelle ou du chef du service. Ces HS/HC seront soit payées au taux défini par délibération du conseil municipal du 25 octobre 2021 (DE 2021_134), soit inscrites sur le CET*. Le CG05* a validé ce nouveau cadre de l'organisation du temps de travail de nos employés communaux.

✓ Vote : 11 pour.

5 Subvention complémentaire au budget transport de la commune de Piégut

Le chauffeur du bus habituel est en arrêt de travail depuis longtemps, il a été fait appel à des intérimaires dont le coût est supérieur (entre autres pas d'annualisation, etc). Suite à un entretien téléphonique avec Mme JOUVE, trésorière et sur demande d'Adèle KUENTZ, maire de Piégut, il convient d'augmenter de 1500€ la participation de la commune de Venterol au Budget Transport dans l'attente du versement des IJ* et de l'assurance. Piégut abondera à ce BT pour un montant identique.

✓ Vote : 11 pour.

6 Questions diverses

- **Les vœux du maire** : La date est fixée au samedi 22 janvier 2022 au foyer de ski de fond, sous réserve de pouvoir tenir une réunion publique à cette date en fonction des règles sanitaires en vigueur à cette date.
- **Farigoulette Historic Team** : le 8 janvier 2022 passage de 40 véhicules de collection sur route ouverte. Pas d'autorisation nécessaire pour cela, l'association nous prévient par courtoisie.
- La société **XtremDrift** souhaite utiliser la route départementale 854 sur la portion « croisement route des Périers-chemin rural vers l'Estournoué » ce printemps pour un weekend de course (route semi-ouverte). La route est départementale, c'est donc le Département qui doit autoriser ou non, le maire ayant un simple avis consultatif.
- **Jean-Pierre Ayasse** a demandé à utiliser la RD 854 entre Piégut et Venterol le 10 décembre de 9h à 12h pour des essais de véhicules sur route fermée. Le Département a donné son accord, la mairie de Piégut a donné un avis favorable, nous nous alignerons.
- Il se tiendra une **réunion OPJ*** Mairies / Gendarmerie le jeudi 13 janvier à 17h00 à Vaumeilh, le maire est indisponible à ces heures, [mP] et [eG], adjoints s'y rendront.
- La trésorière municipale a demandé de voir si il était possible de renégocier les **emprunts** de la commune, le maire va contacter les prêteurs pour voir ce qui est envisageable.

Fin de séance à 21:19

* Lexique

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

FODAC : Fonds Départemental d'Appui aux Communes

FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales

CET : Compte Epargne Temps

CG05 : Centre de Gestion 05

IJ : Indemnités Journalières

OPJ : Officier de Police Judiciaire